

**LES COOPÉRATIVES MINIÈRES DE BISIE/ TERRITOIRE  
DE WALIKALE  
PROVINCE DU NORD- KIVU**

COMIMPA, Agréée par l'Arrêté Ministériel n° 0269/CAB MIN/MINES/01/08  
du 31 Mars 2008

COCABI, Agréée par l'Arrêté Ministériel n° 0768/CAB. MIN/ MINES/01/09  
du 18 Novembre 2019

N/Réf : *e30* /CMW/NK/2019

Goma, le 25/09/2019

**Transmis copie pour information à :**

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo (avec l'expression de nos hommages les plus déférents) ;
- Honorable Président du SENAT ;
- Honorable Présidente de l'Assemblée Nationale ;
- Honorables Députés Nationaux élus de circonscription de Walikale ;
- Monsieur le Ministre National des Mines ;
- Monsieur le Ministre National de Justice ;
- Monsieur le Ministre National de l'Économie ;
- Monsieur le Ministre National de l'Intérieur et Sécurité ;
- Monsieur le Coordonnateur Général de SAEMAP ;
- Monsieur le Coordonnateur National de la Certification CIRGL ;
- **(Tous) À KINSHASA/GOMBE**
- Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'OCDE à PARIS ;
- Enough Project à USA ;
- Conflict free Smelting ;
- Madame KAYNEMO de l'ITRI ;
- Madame KARINE de Pact/ITRI ;
- **(Tous) à LONDRES**
- Aminysty International ;
- Honorable CHAMPIRO de Security Exchange Commission (SEC) à WASHINGTON / USA ;

**Accusé de Réception**  
Secrétariat Administratif du Gouverneur de Province

**27 SEP 2019**

Heure:.....  
N° d'enregistrement:.....  
Reçu par:.....  
Signature:.....

*Vu pour la réception*



*le 27/09/2019*

*Vu pour réception  
ce 28/09/2019*

*Bureau du député Hon. Proux*

*Handwritten signatures and initials at the bottom of the page.*

- Honorable Président de l'Assemblée Provinciale du Nord- Kivu ;
- Monsieur le Procureur Général près de la Cour d'Appel du Nord- Kivu ;
- Monsieur le Chef de Bureau de la MONUSCO ;
- Monsieur le Procureur de la République près du Parquet de Grande Instance ;
- Honorables Députés Provinciaux élus de la Circonscription de Walikale ;
- Monsieur le Ministre Provincial des Mines du Nord- Kivu ;
- Monsieur le Chef de Division Provinciale des Mines du Nord- Kivu ;
- Monsieur le Directeur Provincial de CEEC/Nord-Kivu ;
- Monsieur le Chef d'Antenne de ITRI/PACT ;
- Messieurs les Présidents de la Société Civile du Nord –Kivu ;
- Messieurs, Mesdames les Responsables des organismes partenaires au processus de traçabilité des Minerais au Nord- Kivu ;
- Monsieur le Responsable de OIM.

**(Tous) à GOMA**

---

**Objet** : Votre implication pour  
notre libération de la prison  
centrale de MUNZENZE  
après notre Arrestation par  
la Société MPC/ALPHAMINE

A Son Excellence Monsieur le Gouverneur  
de la Province du Nord- Kivu  
à **GOMA**

Excellence Monsieur le Gouverneur,

l'objet identifié en marge ;

Nous avons le regret de vous saisir pour

En effet, Excellence, C'est depuis le 30/08/2019 que nous vous avons saisi pour vous informer et solliciter votre accompagnement pour le retour des exploitants artisanaux à Bisie afin de continuer à vaquer à nos occupations d'exploitation artisanale sur les chantiers, 5' ; 10' ; 15' et 45' sur la colline de Mpama –Bisie. Ceci conformément au protocole d'accord signé en 2010 entre les exploitants artisanaux regroupés en coopératives (COMIMPA, COCABI et COMIDERE) et la Société MPC/ALPHAMIN que cette dernière a violé intentionnellement.

*Handwritten signature/initials*

Ainsi, depuis le 15/09/2019 nous, exploitants artisanaux sommes allés pacifiquement à Bisie, mais dès notre arrivée au camp minier, la Société ALPHAMIN a de nouveau instrumentalisé les policiers et les militaires qui nous ont directement et sans aucune procédure arrêté et acheminé à bord de leur avion jusqu'à Goma. Durant une semaine, nous avons été détenus au cachot du parquet général en attente de notre libération. Cependant contre toute attente, sous l'influence de la société ALPHAMIN, nous avons été acheminés à la prison centrale de Goma où nous sommes détenus comme des criminels alors que nous réclamons pacifiquement notre droit à la vie et le respect du protocole d'accord qui nous lie à cette société.

Nous dénonçons ce comportement inhumain de la société ALPHAMIN. Ainsi, nous sollicitons auprès de vous une assistance pour notre libération en payant pour nous l'argent demandé par le Magistrat Instructeur. En effet, nous sommes incapables de payer cet argent, car cela fait que nous ne travaillons pas. Et, nous sommes devenus comme des conjoints.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Gouverneur, l'expression de nos souhaits patriotiques.

#### LES EXPLOITANTS MINIERES ARRÊTÉS :

1. Alphonse - Kikwira Aski
2. Gabriel - Mulemba
3. Benjamin - Masudi
4. Kito - Ombeni
5. Omani - Bahati
6. Bulungu - Nkekezi

Vu pour approbation

AMZATI NEMA

12 Conseiller.

KITOKO KARANJA

Président

